

L'ajournement

La politique des prix énergétiques du gouvernement et le budget ont frappé plutôt durement les bénéficiaires de pensions de vétérans. Le ministre étudiera-t-il la possibilité d'ajouter un supplément aux pensions afin de compenser pour les coûts de l'énergie?

Et voici la réponse du ministre:

Nous étudierons cette suggestion, madame le Président.

Peut-être obtiendrons-nous une réponse ce soir. Il existe également une autre question connexe à celle-ci qui a été soulevée à maintes reprises à la Chambre, soit l'adoption immédiate d'une loi pour supprimer l'application par étapes d'un article du bill C-40 prévoyant une augmentation de la pension de toutes les veuves d'anciens combattants admissibles.

Je veux maintenant vous citer un exemple de ce que le gouvernement propose à certaines catégories de veuves. Pour 1986, le gouvernement offre une augmentation additionnelle de \$25.35 et de \$1.52 par personne à charge. Je suis sûr que tous les députés savent qu'en 1986, cette somme paraîtra tout à fait ridicule. Nous voulons que toutes les étapes se réalisent immédiatement. J'espère que le secrétaire parlementaire annoncera ce soir qu'il présentera avant les vacances d'été un projet de loi concernant les veuves des anciens combattants. J'espère que le secrétaire parlementaire voudra communiquer au ministre suppléant la suggestion qu'il a lue dans le numéro de juin de la *Légion*, laquelle publie un excellent article sur les problèmes des veuves des anciens combattants.

Tout dernièrement, j'ai signalé un autre problème très grave. Il concerne l'examen des demandes de pension. Il faut de un à cinq ans pour examiner les demandes de pension des anciens combattants. J'ai dit à maintes reprises que c'était une honte nationale. Aux États-Unis, les demandes sont examinées en l'espace de 60 à 97 jours. J'ai soulevé la question le 9 juin dernier. C'est le secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Mines (M. Masters) qui m'a répondu. J'ignore comment cela le concernait. Cependant, voici ce qu'il m'a répondu à ce sujet, réponse qui figure à la page 10443 du *hansard*:

J'aimerais que le dépouillement se fasse plus rapidement. Cependant, je ne voudrais pas qu'on accélère le processus aux dépens des anciens combattants.

Cette phrase m'a paru bien étrange. Le taux de mortalité est très élevé chez les anciens combattants qui attendent que leur demande soit traitée. Le secrétaire parlementaire a ensuite ajouté:

Il faut prendre des mesures pour améliorer le régime de pensions et dépouiller plus rapidement les demandes.

Nous n'avons aucune preuve que le processus ait été accéléré. Le secrétaire parlementaire a également ajouté que l'organisation des anciens combattants souscrivait à la loi actuelle et qu'elle ne tenait pas à ce que le processus soit trop accéléré. Or cette déclaration est inexacte.

Je prie le secrétaire parlementaire et le ministre suppléant de se reporter au mémoire présenté au comité permanent des affaires des anciens combattants par la Légion royale canadienne il y a quelques semaines. On y trouve un passage consacré aux retards dans le traitement des demandes de pension. Ainsi, à la page 4 du mémoire on lit ceci:

Les anciens combattants demeurent consternés par la persistance des retards dans le traitement des demandes de pension et dans l'octroi des avantages accessoires.

Rien dans ce texte ne permet de croire que la Légion souscrit à la situation actuelle et qu'elle ne souhaite pas voir s'accélérer le processus. Elle n'a jamais fait pareille déclaration. A la page 7 du mémoire on lit que:

Mise à part la possibilité de proposer encore une fois que soit annulé le transfert de la Commission de révision des pensions du Canada à Charlottetown, la Légion canadienne n'est pas en mesure de proposer de solution qui réglerait ces retards, provoqués manifestement par un manque de personnel. Toutefois, le gouvernement devra intervenir très rapidement pour corriger la situation!

Voilà pourquoi j'espère que le secrétaire parlementaire aura quelque chose de concret à nous proposer ce soir à propos des retards dans le traitement des demandes de pension, ou encore qu'il proposera d'accorder aux anciens combattants une certaine forme de crédit d'impôt à l'énergie, qui les aiderait un peu.

● (2205)

En outre, monsieur l'Orateur, le vérificateur général a buté sur certains obstacles en rapport avec le transfert de la Commission de révision des pensions à l'Île-du-Prince-Édouard, et a déclaré que:

... moins de 20 p. 100 du personnel en poste au bureau central, au moment de l'annonce du transfert, envisageaient de conserver leur poste et de s'installer dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le vérificateur général a ensuite ajouté dans le rapport qu'il a rédigé par suite d'une vérification récente effectuée auprès du ministère des affaires des anciens combattants:

Malgré l'intention de la Commission de révision des pensions d'effectuer le déplacement avec le moins de dérangement pour ses employés... ceux ne désirant pas être transférés bénéficient de la priorité auprès de la Commission de la Fonction publique qui se charge de leur trouver un nouvel emploi dans la région de la capitale nationale.

Le président de la Commission de révision des pensions a déclaré que la situation lui causait des problèmes sans fin car les membres de son personnel demandaient des mutations à qui mieux mieux et refusaient de se déplacer. Nous savons également que beaucoup de documents du service des anciens combattants sont classés dans les archives et nous voulons savoir comment...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

M. Gérald Lanier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il me fait plaisir d'essayer de répondre aux questions de l'honorable député, mais je dois quand même me restreindre à la question qu'il a posée le 23 février. Je suis doublement heureux de voir qu'il a soulevé toutes ces questions avec beaucoup de calme. Souvent, on le voit très agressif, mais il est quand même intéressant de constater que des députés veulent à tout cœur défendre l'intérêt des vétérans. Évidemment, nous le faisons chacun à notre manière. L'honorable député est peut-être plus agressif que moi, mais quand même il n'est pas donné à tous les députés d'avoir un aussi bon caractère que le mien.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, dans sa question du 23 février, le député n'abordait qu'un seul point, celui de l'indexation des pensions des anciens combattants en fonction de la hausse du coût réel de la vie. C'est à cette question que je m'efforcerai de répondre.

Depuis bien des années maintenant, toutes les prestations versées aux anciens combattants aux termes de la loi sur les pensions et de la loi sur les allocations aux anciens combattants ont été rajustées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. La façon de modifier les taux en fonction de l'indice des prix à la consommation est utilisée presque universellement par le gouvernement et le secteur privé et elle a été mise au point compte tenu de nombreux facteurs, notamment